

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2023
Délibération n° DE_2023_014

Le 06 mars deux mille vingt-trois, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de BOURDEAUX, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : Mmes PEYSSON Catherine, BRUN Mireille, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, TERROT Stéphanie, et VANDERNOOT Noémie. Mrs DIDIER Thierry, BELLE Michaël, DESSUS Jean-François, LEYMAN Robert et SIMOND Bruno.

Absents excusés : Mme MASNATA Mallauray (pouvoir à M. DESSUS Jean-François)

Absents : M. TURC Jack

Secrétaire de séance : M. LEYMAN Robert

OBJET : Soutien humanitaire suite au séisme en Syrie et Turquie

Face à la tragédie humaine causée par le séisme dévastateur en Turquie et en Syrie, le Conseil Municipal de Bourdeaux exprime toute sa solidarité envers les populations touchées.

En lien avec l'Association des Maires de la Drôme (AMF 26), le Conseil Municipal souhaite apporter une aide financière pour venir en aide aux très nombreuses victimes en soutenant les organisations non gouvernementales présentes sur le terrain.

Aussi, en complémentarité de l'aide internationale qui relève de la compétence de l'Etat, M. DESSUS Jean-François, adjoint en charge de l'action sociale, propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 703€ à l'AMF26 ce qui équivaut à un montant de 1€ par habitant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1115-1,
Considérant que les valeurs de Libertés, Egalité, Fraternité, socle de notre République, guident les actions quotidiennes de notre collectivité,

Considérant que le devoir de notre commune est d'assurer l'aide, le secours et la protection des populations à hauteur de ses compétences et moyens,

Considérant que la situation en Syrie et en Turquie nécessite un soutien humanitaire de notre commune,

AUTORISE le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 703€ à l'AMF26 pour une action aux sinistrés de Syrie et de Turquie.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Thierry DIDIER

